





# Bordereau de signature

## DEC2016\_0124



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	28/07/2016	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	28/07/2016	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2016-07-28)	

Dossier de type : ACTES\_MAIRIE // decission\_mairie

**DIRECTION DES FINANCES ET DES MARCHES PUBLICS**  
**SECTEUR DES MARCHES PUBLICS**  
REF : CN

DEC2016\_0124

**DECISION**

**OBJET : CONCLUSION DU MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX N°2016/008 RELATIF A LA REFECTION DE LA CHAUFFERIE AU GAZ DU CENTRE DE LOISIRS DE LA PIECE AUX CHATS DE LA VILLE DE NOISIEL**

Le Maire de la Commune de Noisiel,

**VU** l'Ordonnance N°2015-899 du 23 juillet 2015 et le Décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22 4°,

**VU** la délibération du Conseil Municipal de Noisiel du 12 février 2016 portant délégation du Conseil Municipal au Maire de Noisiel en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le dossier de consultation des entreprises relatif aux travaux de réfection de la chaufferie au gaz du centre de loisirs de la Pièce aux Chats de la Ville de Noisiel,

**VU** l'avis de publicité mis en ligne concomitamment, avec le dossier de consultation des entreprises susvisé, le 08 juin 2016, sur la plateforme de dématérialisation de la Ville sous la référence N°450843, et sur le site MarchesOnline sous la référence N°2993550.

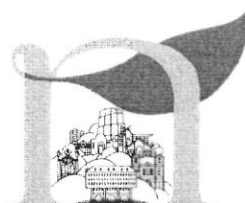
**VU** le rapport d'analyse des offres après négociations, établi au regard des critères pondérés de jugement des offres, à savoir le critère de la valeur technique pondéré à 45 %, le critère du prix pondéré à 40 %, et le critère du délai pondéré à 15 %,

**CONSIDERANT** que trois plis ont été remis dans le délai imparti (Date Limite de la Réception des Offres fixée au 29/06/2016), que dès lors les offres ont été analysées,

**CONSIDERANT** que l'offre de la société IDEX ENERGIE est l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères susvisés,

**CONSIDERANT** que la prestation relève de la classe d'achats « Travaux » et de l'opération «Réfection de la chaufferie au gaz du centre de loisirs de la Pièce aux Chats», dont la valeur ne dépasse pas 90.000 € H.T.

1/2



Suite de la décision N°2016\_ **0124**  
portant sur la conclusion du marché public de travaux n°2016/008

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** Il est conclu avec la Société IDEX ENERGIES, sise 72 avenue Jean-Baptiste Clément 95513 BOULOGNE BILLANCOURT cedex, le marché public de travaux n°2016/008 relatif à la réfection de la chaufferie au gaz du centre de loisirs de la Pièce aux Chats, pour un montant de 36.393,00 € H.T. soit 43.671,60 € T.T.C.

**ARTICLE 2 :** Les crédits correspondants sont prévus au Budget Communal.

**ARTICLE 3 :** Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Torcy,
- Monsieur le Comptable public de Marne-la-Vallée,
- Monsieur le Directeur Général de la Mairie de Noisiel,
- Au titulaire du marché.

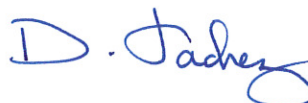
Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 4 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son rendu exécutoire.

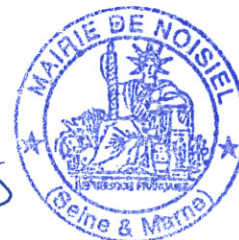
**ARTICLE 5 :** La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le **26 JUIL. 2016**

Le Maire,



**Daniel VACHEZ**



*Cadre réservé à l'AG*

Transmis au représentant de l'Etat le	<b>28 JUIL. 2016</b>
Affiché le	<b>28 JUIL. 2016</b>
Notifié le	
Publié le	<b>28 JUIL. 2016</b>

2/2

